

# SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MARDI 12 MAI 2026

## DÉLIBÉRATION N°08/2026

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mardi 05 mai deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h08, le mardi 12 mai deux mille vingt-six, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

BRUHAT Pascal  
ORIENTE Virginie  
DAVENNE Jean-Louis  
SUREAU Antoine  
IZAMBART Sandrine  
DA SILVA Virgil  
AMENTA Raphael  
JONCOUX Karine

**Titulaires excusés :**

MAZIN Vincent

**Suppléants présents :** Pierre-Emmanuel MELAC, Philippe PRUNELLE, Julien AUCOUTURIER (Arrivée : 18h15), Christelle PACHECO

Secrétaire de séance : Raphaël Amenta, délégué titulaire du SEAT

Accesseurs : SUREAU Antoine, IZAMBART Sandrine

Animatrice : Magali Técher – Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

### Objet : Élection du Président.e et des membres du bureau

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	12	10	2	1	10	9	0	1

Madame Christelle PACHECO, déléguée suppléante de Billom Communauté, siège avec voix délibérative en remplacement de Monsieur Mazin titulaire, absent.

Monsieur AUCOUTURIER, déléguée suppléant de Mond'Arverne, siège avec voix délibérative en remplacement de Madame PREVOT.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;**

**Vu la délibération n°1bis/2018 du comité syndical du SEAT approuvant la modification statutaire portant le nombre de délégués titulaires à 5 par EPCI**

**Considérant la délibération de Billom Communauté du 26 mars 2018 et la délibération n°18-76 de Mond'Arverne Communauté en date du 26 avril 2018 validant la modification statutaire du SEAT,**

**Considérant l'arrêté préfectoral n°18-00626 du 25 mai 2018 attestant de cette modification statutaire**

**Considérant la délibération de Mond'arverne Communauté en date du 28 avril 2026 désignant PREVOT**

Vanessa, BRUHAT Pascal, ORIENTE Virginie, DAVENNE Jean-Louis, SUREAU Antoine comme délégués titulaires.

**Considérant la délibération de Billom Communauté en date du 12 mai 2026 désignant SUREAU**

Antoine, IZAMBART Sandrine, DA SILVA Virgil, AMENTA Raphael, JONCOUX Karine comme délégués titulaires.

Monsieur Pascal BRUHAT, Vice Président sortant, ouvre la séance puis cède la parole au doyen d'âge.

Jean Louis DAVENNE, doyen d'âge, fait appel des délégués désignés par les Conseil Communautaires de Mond'Arverne et Billom pour siéger au Conseil Syndical d'Etudes et d'Aménagement Touristique. Puis déclare installé ledit SYNDICAT MIXTE.

Jean Louis DAVENNE désigne le secrétaire de séance, Monsieur Raphael Amenta

Jean Louis DAVENNE, précise les modalités de vote : l'élection doit avoir lieu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés et à la majorité relative au troisième tour.

Jean Louis DAVENNE demande à ce que l'assemblée procède à l'élection du Président et des autres membres du bureau.

#### **Élection du PRESIDENT.E.**

**Jean Louis DAVENNE fait appel des candidatures :**

Pour la fonction de président : Virgil DA SILVA, candidat, se déclare.

Le dépouillement des votes donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs ou nul : 1

Nombre de suffrage exprimés : 9

Majorité absolue : Virgil DA SILVA

A obtenu : 9 voix

Virgil DA SILVA , est élu Président,

Virgil DA SILVA, prend la présidence de la séance. Il rappelle les modalités des élections des membres du bureau syndical et donne lecture de l'article 6 des statuts : « Le bureau est composé du président et d'un ou plusieurs vice-président dans la limite de 30% de l'effectif du conseil syndical et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. »

Virgil DA SILVA fait la proposition de 3 vices présidents, dont 1 vice -président pour Billom Communauté et 2 pour Mond'Arverne. Cette proposition se fera sous la forme de 2 vices présidents et 1 membre du bureau.

Cette proposition est adoptée à la majorité.

Virgil DA SILVA fait appel aux candidatures :



Pour la fonction de 1er Vice-président : Pascal BRUHAT, candidat, se déclare.

Monsieur le Président propose de réaliser le vote à main levée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Election d'un vice président :**

Le vote à main levée donne lieu aux résultats suivants :

Nombre de suffrage exprimés : 10

Majorité absolue : Pascal BRUHAT

A obtenu : 10 voix

Pascal BRUHAT est élu premier Vice Président,

**Le vote de la deuxième présidence et d'un autre membre du bureau est reporté à une date ultérieure.**

**Au terme de cette élection, les nouveaux membres du bureau du SEAT sont désignés : Virgil DA SILVA, Pascal BRUHAT**

**Le bureau du SEAT se compose ainsi de : Virgil DA SILVA (Président), Pascal BRUHAT (Vice-Président)**

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Pérignat sur Allier, le 12/05/2026

Le Président



*Virgil DA SILVA*  
*Pascal BRUHAT*

Le secrétaire de séance

